

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**VILLE DE SAINTE-CATHERINE**

**Le 11 février 2020**

À une séance **ordinaire** du conseil municipal de la Ville de Sainte-Catherine, tenue au lieu ordinaire de ses séances, le **mardi onzième jour du mois de février deux-mille-vingt (2020)**, à 19 h 30, le tout suivant les dispositions voulues par la loi.

Sont présents mesdames les conseillères Isabelle Morin, Julie Rondeau et messieurs les conseillers Martin Gélinas, Sylvain Bouchard et Michel LeBlanc formant quorum sous la présidence de madame Jocelyne Bates, mairesse. Monsieur Serge Courchesne, trésorier et directeur général adjoint ainsi que Me Pascalie Tanguay, directrice des Services juridiques et greffière, sont également présents.

36-02-20

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ET AJOURNEMENT**

Monsieur le conseiller Sylvain Bouchard propose, appuyé par monsieur le conseiller Martin Gélinas et il est résolu à l'unanimité de procéder à l'ouverture de la séance et de procéder à l'ajournement, le temps requis pour la présentation faite par les Scouts. Il est 19h30.

ADOPTÉE

37-02-20

**REPRISE DE LA SÉANCE**

Monsieur le conseiller Sylvain Bouchard propose, appuyé par monsieur le conseiller Martin Gélinas et il est résolu à l'unanimité de reprendre la séance, il est 19h45.

ADOPTÉE

**38-02-20 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Madame la conseillère Isabelle Morin propose, appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Bouchard et il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour, avec les modifications suivantes :

**Ajout :**

- 5.11 intitulé « 280 rue Jogues / Dérogation mineure relative à la création du lot no 6 352 687 et la profondeur minimale du lot / # 2019-0060 »
- 5.12 intitulé « Adoption du projet de règlement numéro 853-20 décrétant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 2 550 000 \$ »

ADOPTÉE

**39-02-20 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 JANVIER 2020**

Madame la conseillère Isabelle Morin propose, appuyée par monsieur le conseiller Sylvain Bouchard d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 janvier 2020, tel que soumis.

ADOPTÉE

**40-02-20 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2020**

Madame la conseillère Isabelle Morin propose, appuyée par monsieur le conseiller Sylvain Bouchard d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2020, tel que soumis.

ADOPTÉE

**----- PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

La période de question prévue au règlement a alors lieu.

Les citoyens suivants demandent d'être entendus:

- Madame Aurore Forest
- Madame France Leblanc
- Monsieur Jean-Serge Lacasse
- Monsieur Marcel Ruet
- Monsieur André Bouchard

**----- DÉPÔT DE LA LISTE DES EMBAUCHES DU PERSONNEL ÉTUDIANT ET SURNUMÉRAIRE POUR LE MOIS**

La liste est déposée.

**----- DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA GREFFIÈRE – RÈGLEMENT 849-19**

Certificat déposé

**----- DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA GREFFIÈRE – RÈGLEMENT 853-20**

Certificat déposé

**41-02-20 NOMINATION D'UN COMMIS DE BUREAU ET SERVICE À LA**

**CLIENTÈLE**

CONSIDÉRANT que la candidate répond aux exigences normales de la fonction;

CONSIDÉRANT les résultats de l'entrevue et ses compétences démontrées à travers les mandats réalisés à titre de surnuméraire;

Monsieur le conseiller Michel Leblanc propose, appuyé par madame la conseillère Julie Rondeau, la nomination de madame Marie-Claude Dion dans la fonction de commis de bureau et service à la clientèle et ce à compter du 12 février 2020. La rémunération et les conditions sont établies par la convention collective des cols blancs en vigueur.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

42-02-20

**DEMANDE DE SOUTIEN FADOQ**

CONSIDÉRANT que la Ville de Sainte-Catherine soutient déjà annuellement le réseau FADOQ Rive-sud-Suroît pour le programme VIEACTIVE;

CONSIDÉRANT que le réseau FADOQ Rive-sud-Suroît est un organisme régional qui dessert la population de Sainte-Catherine;

CONSIDÉRANT que la Ville de Sainte-Catherine est une municipalité amie des aînés et qu'elle déploie des actions envers les aînés dans le cadre de l'Énoncé du coeur envers la famille et les aînés;

Monsieur le conseiller propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Morin, d'octroyer la gratuité de la salle pour le programme PIED, ainsi qu'une gratuité de salle pour la tenue de 2 journées de formations pour le programme VIEACTIVE pour l'année 2020.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

43-02-20

**RENOUVELLEMENT DU PROTOCOLE D'ENTENTE – TRAVAIL DE MILIEU**

CONSIDÉRANT que le Travail de milieu existe sur le territoire depuis 2001;

CONSIDÉRANT que les maisons des jeunes de Candiac et Sainte-Catherine sont partenaires dans le déploiement du service et offrent un soutien financier d'un montant de 5 000\$ chacune depuis 2015;

CONSIDÉRANT que le travail de milieu répond à un besoin de la clientèle visée;

CONSIDÉRANT que les bilans d'intervention sont satisfaisants;

CONSIDÉRANT que le financement du travail de milieu est un enjeu important;

Madame la conseillère Isabelle Morin propose, appuyé par madame la conseillère Julie Rondeau, d'autoriser madame Laurence-Thalie Oberson à signer le protocole d'entente du travail de milieu. De reconduire l'appui financier de 5 000,00\$ pour l'année 2020 et d'inclure le projet de Travail

de milieu dans le plan d'action en prévention de la criminalité de la ville et que les sommes versées par le MSP liées à ce projet soient transférées à PIJ.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

44-02-20

**RENOUVELLEMENT ENTENTE DE GESTION SUPPLÉMENT DES LOYERS OMH**

CONSIDÉRANT que la SHQ et la Ville désirent aider les ménages à faible revenu à obtenir des logements pour lesquels leur contribution sera proportionnelle à leur revenu ;

CONSIDÉRANT que la SHQ et la ville peuvent verser une subvention visant à réduire l'écart entre le loyer reconnu pour un logement désigné et la partie du loyer assumée par le ménage occupant ce logement ;

CONSIDÉRANT que la municipalité autorise l'OMH Roussillon EST et autorise l'Office à gérer le Programme de supplément au loyer dans le cadre du programme AccèsLogis et s'engage à défrayer dix pourcent (10%) du coût du supplément de loyer ;

CONSIDÉRANT que l'entente de gestion du supplément au loyer est gérée par l'OMH Roussillon EST, pour Habitation Rive Sainte-Catherine, dont le commanditaire est la SHQ, est arrivée à échéance le 31 mars 2018 et que celle-ci doit être renouvelée du 1er avril 2018 au 31 mars 2023.

Madame la conseillère Isabelle Morin propose, appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Bouchard, d'autoriser la greffière à signer l'Entente 9336 entre la SHQ, la Ville de Sainte-Catherine et l'OMH Roussillon EST pour la période du 1er avril 2018 au 31 mars 2023.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

45-02-20

**IMPLANTATION DE L'INTERDICTION DE STATIONNEMENT – DOMAINE DES CASCADES, CHEMIN D'ACCÈS PRIVÉ**

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire et la Régie Intermunicipale d'incendie de Saint-Constant et Sainte-Catherine exigent l'implantation d'interdiction de stationnement le long de l'allée d'accès ouest menant au stationnement arrière souterrain du Domaine des Cascades situé au 3605, boulevard Marie-Victorin à Sainte-Catherine;

CONSIDÉRANT que la voie de circulation est un accès très important pour la Régie Intermunicipale d'incendie en cas d'intervention;

CONSIDÉRANT l'analyse du dossier par le comité de circulation du 21 janvier 2020, qui recommande d'interdire le stationnement du côté ouest de la voie de circulation ouest du Domaine des Cascades afin de rendre l'accès plus sécuritaire;

CONSIDÉRANT que les administrateurs du Domaine des Cascades sont également favorables avec cette proposition;

Monsieur le conseiller Michel Leblanc propose, appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Bouchard, d'accepter l'implantation de l'interdiction de stationnement à l'endroit décrit plus haut et tel qu'il apparaît au plan ci-

joint. Les frais nécessaires aux travaux seront assumés par les résidents du Domaine des Cascades.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

46-02-20

**OCTOIR DE CONTRAT – TONTE DE GAZON VILLE ET RÉCRÉOPARC 2020-2024 – SP20TP03**

CONSIDÉRANT que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public sur SÉAO pour l'objet mentionné en rubrique;

CONSIDÉRANT les trois (3) soumissionnaires ont déposés une offre dont les résultats sont indiqués ci-dessous;

Rang	Nom de l'entreprise	Prix soumis(TTI)	Prix corrigé (TTI)	Conformité
1	Les Pelouses GS	413 980.13 \$	N.A	C
2	9273-5927 Québec Inc.(Les entreprises mobile)	776 044.00 \$	N.A	N/C
3	9341-7327 Québec Inc.	870 893.82 \$	N.A	N/C

Les prix soumis ci-dessus sont pour une période de cinq (5) ans.

Madame la conseillère Julie Rondeau propose, appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Bouchard, d'octroyer le mandat «Tonte de gazon à différents endroits dans la ville et au RécréoParc pour les années 2020 à 2024 (SP20TP03) au plus bas soumissionnaire conforme soit « Les Pelouses GS » au montant de 413 980.13 \$ toutes taxes incluses. Les travaux sont financés par le budget régulier annuel d'opération numéro 02-701-53-459.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

47-02-20

**AUTORISATION D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION – PROJET DU NOUVEAU CENTRE SPORTIF**

CONSIDÉRANT que le Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives est un programme commun des gouvernements du Canada et du Québec et administré par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES);

CONSIDÉRANT l'étude d'un partenariat entre les Villes de Delson et de Sainte-Catherine pour la construction d'un nouveau centre sportif;

CONSIDÉRANT que le projet du nouveau centre sportif est admissible à une demande de financement par ce programme dont les objectifs sont les suivants :

- Soutenir la présence d'infrastructures récréatives et sportives;
- Accroître l'accès à ces infrastructures;

CONSIDÉRANT que le programme a une enveloppe totale de 294 M\$ pour le Québec et peut financer jusqu'à 66 2/3% des dépenses admissibles et un maximum de 20 M\$ par projet. Le présent appel de

propositions se termine le 21 février 2020 et les réponses sont attendues à l'automne 2020.

Monsieur le conseiller Michel Leblanc propose, appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Bouchard, d'autoriser la présentation du projet du nouveau centre sportif Delson-Sainte-Catherine au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives.

De confirmer l'engagement de la Ville de Delson ainsi que la Ville de Sainte-Catherine à payer leur part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre.

D'émettre une résolution autorisant Lucie Bisson, directrice générale par interim de la Ville de Delson, à signer ladite demande, la convention d'aide financière et tout document jugé utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

48-02-20

**AUTORISATION DE SIGNATURE DANS LE CADRE DE LA CONVENTION DE FINANCEMENT DE LA CMM**

CONSIDÉRANT le Plan métropolitain d'aménagement et de développement du grand Montréal;

CONSIDÉRANT la désignation à l'intérieur du PMAD de la Route 132 comme axe de transport métropolitain structurant;

CONSIDÉRANT la mise sur pied du Comité d'axe de la Route 132;

CONSIDÉRANT la subvention octroyée conjointement aux Villes de Delson Saint-Constant et Sainte-Catherine par la Communauté métropolitaine de Montréal dans le cadre du Programme d'aide financière à la conception de l'aménagement des aires TOD sur le territoire métropolitain.

Monsieur le conseiller Martin Gélinas propose, appuyé par madame la conseillère Julie Rondeau, d'autoriser Me Pascalie Tanguay à titre de directrice des services juridiques et greffière et Mme Jocelyne Bates, mairesse à signer la convention de financement, au nom de la Ville de Sainte-Catherine, dans le cadre du Programme d'aide financière à la conception de l'aménagement des aires TOD sur le territoire métropolitain à intervenir entre les villes de Saint-Constant, Delson et Sainte-Catherine et la Communauté métropolitaine de Montréal pour la réalisation d'une étude portant sur le réaménagement de la Route 132.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

49-02-20

**AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION – FED – DES BERGES DE LA RIVIÈRE ST-RÉGIS**

CONSIDÉRANT que le Fonds pour dommages à l'environnement est administré par Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) et a pour objectif général de restaurer l'environnement et d'assurer la conservation de la faune et de la flore;

CONSIDÉRANT que le projet de stabilisation des berges de la rivière Saint-Régis est admissible à une demande de financement par ce programme dont les priorités sont les suivantes :

- Restaurer l'environnement;
- Préserver les espèces sauvages;
- Améliorer la qualité de l'environnement;

CONSIDÉRANT que le programme a une enveloppe totale de 1.2 M\$ pour la grande région de Montréal et peut financer jusqu'à 100% des dépenses admissibles, pour un minimum de 200 K\$ par projet. Le présent appel de propositions se termine le 18 février 2020. Le Fonds n'impose pas de durée maximale pour réaliser le projet;

Madame la conseillère Julie Rondeau propose, appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Bouchard, que la Ville de Sainte-Catherine autorise le dépôt d'une demande d'aide financière au Fonds pour dommages à l'environnement pour le projet de stabilisation des berges de la rivière Saint-Régis.

D'autoriser Serge Courchesne, directeur général adjoint et trésorier, et/ou Pietro De Cubellis, directeur du service du génie, à signer ladite demande, la convention d'aide financière et tout document jugé utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente.

Que la Ville de Sainte-Catherine s'engage à payer sa part des coûts du projet de stabilisation des berges de la rivière Saint-Régis.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

50-02-20

#### **COMPTE PAYÉS ET À PAYER DU MOIS DE JANVIER 2020**

Monsieur le conseiller Michel Leblanc propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Morin d'autoriser le paiement des comptes payés et à payer du mois de janvier 2020, le tout tel que plus amplement décrit comme suit :

- un montant de 87 291,68 \$, pour les déboursés mensuels du mois de janvier 2020 (la liste des chèques à être émis), tel que plus amplement détaillé à un document préparé par les Services financiers et administratifs en date du 31 janvier 2020;
- un montant de 259 357,75 \$ pour les dépôts directs aux fournisseurs;
- un montant de 1 966 265,54 \$ pour les chèques hebdomadaires;
- un montant de 167 103,81 \$ pour les paiements directs;

Et d'approuver un montant de 262 892,20 \$ représentant les salaires nets pour ledit mois. Le tout tel que plus amplement détaillé à un document préparé par les Services financiers et administratifs.

ADOPTÉE

51-02-20

#### **280 RUE JOGUES / DÉROGATION MINEURE RELATIVE À LA CRÉATION DU LOT NO 6 352 687 ET DE LA PROFONDEUR MINIMALE DU LOT / # 2019-0060**

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire et développement économique a reçu une demande de construction pour une opération cadastrale visant la création du lot projeté n°6 352 687, laquelle nécessite l'obtention d'une dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure est conforme aux encadrements administratifs;

CONSIDÉRANT que la dérogation mineure ne contrevient pas aux objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure ne cause pas de préjudices sérieux au voisinage;

CONSIDÉRANT que le refus de la dérogation mineure causerait un préjudice sérieux au requérant;

CONSIDÉRANT l'étude complète du dossier par le comité consultatif d'urbanisme (CCU).

Monsieur le conseiller Martin Gélinas propose, appuyé par monsieur le conseiller Michel Leblanc, d'accepter, pour les opérations cadastrales visant la création du lot n° 6 352 687, la demande de dérogation mineure concernant la profondeur du lot, visant à :

- Autoriser une profondeur de terrain de 34,04 m alors que la profondeur minimale prévue à la grille des usages et normes H-716 du règlement de zonage 2009-Z-00 tel qu'amendé, stipule que la profondeur minimale d'un terrain pour une maison unifamiliale jumelée est de 35 m. Il s'agit d'une dérogation mineure de 0.96 m.

Le tout tel que présenté au plan projet de lotissement préparé le 13 novembre 2019 par Monsieur Martin Lavoie, arpenteur-géomètre, au numéro 42 288 de ses minutes.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

52-02-20

### **PARTICIPATION DES ÉLUS – CONVOCATION À LA RÉUNION DU COMITÉ MARITIME DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ)**

CONSIDÉRANT que le conseil est informé de la tenue de la réunion du Comité UMQ, le vendredi 28 février 2020 de 11h à 16h, à l'endroit suivant :

Hôtel de ville de Québec  
2 rue des Jardins  
Québec (Québec) G1R 4S9;

CONSIDÉRANT qu'il en va de l'intérêt de la ville de demander à monsieur le conseiller Michel Leblanc participer à ladite réunion;

Madame la conseillère Julie Rondeau propose, appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Bouchard, que celui-ci soit par la présente délégué à représenter la Ville de Sainte-Catherine lors de la réunion.

Que la ville rembourse les frais raisonnablement encourus à cette fin, sur présentation de pièces justificatives.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

53-02-20

### **AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT 855-20 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE TARIFICATION**



Sylvain Bouchard donne avis de motion de l'adoption à la prochaine séance ou à une séance subséquente, du dépôt du projet de règlement 855-20 modifiant le règlement de tarification.

Un projet de règlement sera déposé conformément aux dispositions de la loi.

ADOPTÉE

54-02-20

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 854-20-  
RÈGLEMENT SUR LA VÉRIFICATION DE L'OPTIMISATION DES  
RESSOURCES PAR LA COMMISSION MUNICIPALES DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT que l'article 51 de la Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal et la Société d'habitation du Québec (LQ, 2018 chapitre 8) modifiant l'article 108.2.0.1 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), effectif à compter du 1er janvier 2020, prévoit que le vérificateur externe d'une municipalité de 10 000 habitants ou plus mais de moins de 100 000 habitants, ou celui désigné, selon le cas, doit vérifier, dans la mesure qu'il juge appropriée, l'optimisation des ressources de la municipalité et de toute personne morale ou de tout organisme visé au paragraphe 4° ou 5° du premier alinéa de l'article 85 de la Loi sur la Commission municipale (RLRQ, chapitre C-35) et qui est lié à cette municipalité de la manière prévue à ce paragraphe;

CONSIDÉRANT que l'article 108.2.0.2 de la Loi sur les cités et villes prévoit qu'une municipalité visée à l'article 108.2.0.1 peut, par règlement, confier à la Commission municipale du Québec le mandat de vérification prévu à cet article et que ce règlement ne peut être abrogé ;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire confier à la Commission municipale du Québec le mandat de vérification de l'optimisation de ses ressources ainsi que de celles de toute personne morale ou de tout organisme visé au paragraphe 4° ou 5° du premier alinéa de l'article 85 de la Loi sur la Commission municipale et qui est lié à la municipalité de la manière prévue à ce paragraphe;

CONSIDÉRANT que cette décision est principalement motivée pour des fins budgétaires ;

CONSIDÉRANT que qu'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné le « 21 janvier 2020 » ;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement relatif au présent règlement a été déposé lors de la séance du conseil du « 21 janvier 2020 » ;

Monsieur le conseiller Michel Leblanc propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Morin, et il est résolu d'adopter le projet de règlement 854-20, sur la vérification de l'optimisation des ressources par la commission municipale du Québec.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

**2IÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

La deuxième période de questions du public a alors lieu.

Les citoyens suivants demandent d'être entendus:

- Madame Aurore Forest

- Monsieur Jason Rodgers
- Monsieur Jean-Serge Lacasse

-----

#### **COMMUNICATIONS AU PUBLIC**

Le Mairesse remercie les citoyens de leurs collaborations lors des périodes de déneigements

55-02-20

#### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Monsieur le conseiller Martin Gélinas propose, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc et il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée. Il est 20h11.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
MME JOCELYNE BATES  
MAIRESSE

\_\_\_\_\_  
ME PASCALIE TANGUAY  
GREFFIÈRE

Je, soussigné, certifie par la présente que la Ville de Sainte-Catherine dispose des crédits suffisants, lorsque requis, pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions adoptées à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 11 février 2020.

Ce certificat est émis conformément aux dispositions de l'article 477.1 de la Loi sur les cités et villes.

\_\_\_\_\_  
Serge Courchesne, trésorier

Version non-approuvée